

PROCÈS-VERBAL

Septième assemblée régulière du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 1 juin 2021 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES:

Membres avec droit de vote :

M. Bertrand Gemme Président (2022)

M^{me} Maureen O'Farrell Secrétaire (2023)

M^{me} Élisabeth Farinacci Trésorière (2023)

M. Patrick Soucy Vice-président (2023)

M. Maxime Turgeon Administrateur (2023)

M. Pierre-Luc Desmarais Administrateur coopté (2022)

M^{me} Yanti Zhang Administratrice (2022)
M. Julien Lépine Administrateur (2022)

M. Simon Fortin Administrateur coopté (2022)

ABSENCE:

M. Marc Fafard Administrateur coopté (2022)

M. Yvon Bussières Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-

Sacrement

AUTRES PRÉSENCES:

M. Daniel Leclerc Conseiller en consultations publiques, Service de

l'interaction citoyenne

M. Maxime Gravel-Renaud Adjoint politique du conseiller municipal

M^{me} Émilie Lacroix Chargée de projet, AmiEs de la Terre de Québec

M^{me} Jocelyne Séguin Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

21-07-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
21-07-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
21-07-03	Présentation – Projets Sauve ta bouffe et Mange-Gardiens	19 h 10
21-07-04	Période du conseiller municipal	19 h 30
21-07-05	Période de questions et commentaires du public	19 h 45
21-07-06	Organisation du conseil de quartier	20 h 15
21-07-07	Suivi des dossiers et projets en cours	20 h 25
	Comité de mobilisation à la sécurité routière	
	Corridor scolaire du collège Stanislas	
	Projet de concours de photographie	
	Suivi des demandes du conseil de quartier	
	Plan d'action du conseil de quartier	
21-07-08	Trésorerie	21 h
21-07-09	Information et correspondance	21 h 10
21-07-10	Divers	
21-07-11	Levée de l'assemblée	

Procès-verbal

21-07-01 Ouverture de l'assemblée

M. Bertrand Gemme, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h. M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, remplace son collège, M. Jason Fournier, pour un temps indéterminé.

21-07-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption du procès-verbal du 4 mai 2021 de même que quelques items sont déplacés ou ajoutés au point Divers.

SUR PROPOSITION DE M. Patrick Soucy, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

21-07-03 Présentation - Projets Sauve ta bouffe et Mange-Gardiens

M^{me} Émilie Lacroix a été invitée à présenter le projet en cours dans le quartier de Saint-Sacrement concernant la réduction du gaspillage alimentaire.

M^{me} Lacroix est chargée du projet « Sauve ta bouffe » au sein de l'organisme : « AmiEs de la Terre de Québec ». Le projet existe depuis 2012. Un livre est paru en 2020 et un site web a été créé pour sensibiliser les gens au gaspillage alimentaire à la maison.

Le projet « Mange-Gardiens » qui a été mis de l'avant dans le quartier de Saint-Sacrement vise à accompagner des ménages, des commerces et des institutions dans la réduction du gaspillage alimentaire.

Dix ménages se sont portés volontaires pour participer au projet en 2019. Après avoir démarré en janvier 2020, le projet a été mis sur pause en raison de la pandémie. Les activités ont repris cette année et tout se passe bien avec les sept ménages qui restent.

Des activités comme les <u>disco-soupes</u> de même que des kiosques de sensibilisation reprendront lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Des collaborations intéressantes sont en cours avec le Cegep Garneau et l'Institut Saint-Joseph. D'autres partenaires devraient se joindre en cours de route. La Ville de Québec elle-même est un partenaire financier du projet.

M^{me} Lacroix répond aux questions et commentaires des personnes présentes à l'assemblée.

Elle indique que le projet comprend des suivis mensuels et des relevés sur les façons de faire les courses, de ranger les aliments, de planifier les menus et de faire la cuisine afin d'optimiser les façons de faire et de réduire le gaspillage domestique. Les déchets alimentaires sont pesés à la fin de chaque semaine et des comparatifs sont faits par rapport aux semaines précédentes.

La thèse <u>Gaspillage alimentaire dans le quartier Saint-Sacrement</u> de M^{me} Maria Rodriguez parue en 2019 et le projet « Mange-Gardiens » ont en commun d'être supervisés par M^{me} Geneviève Cloutier, directrice du Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval.

Pour certains, le gaspillage alimentaire se situerait plus en amont, chez les épiciers et les transporteurs. M^{me} Lacroix mentionne que le projet luimême vise plutôt le gaspillage au sein des familles et non en amont. Des démarches ont été entreprises auprès du Provigo du boulevard René-Lévesque mais elles ne visaient pas le gaspillage alimentaire chez l'épicier. Des fiches de conservation des aliments avaient commencé à être distribuées auprès de la clientèle mais l'activité a été interrompue en raison de la pandémie.

M^{me} Lacroix fera suivre la documentation disponible sur le projet aux membres du conseil.

21-07-04 Période du conseiller municipal

M. Bussières étant retenu par une assemblée spéciale du conseil de quartier de Montcalm portant sur le projet du 955 Grande Allée Ouest, M. Gravel-Renaud prend le relais et revient sur les derniers événements.

Les analyses concernant le projet de citation pour le classement patrimonial de **l'église Saint-Sacrement** sont <u>prolongées d'une année</u>. Le groupe SOS Saint-Sacrement continue de travailler sur un projet de requalification du bâtiment de concert avec le nouvel organisme créé à cet effet, Espace communautaire Saint-Sacrement.

Concernant la **station Gérard-Morisset**, le Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun (BPRSTC) a fait parvenir sa réponse à M. Bussières concernant la localisation de la station Maguire (voir en <u>annexe</u>). Différents critères ont été considérés pour comparer les options possibles dont la connectivité avec les axes routiers nord-sud, le réseau cyclable et le réseau piétonnier ainsi que l'espace disponible sans oublier l'impact sur les propriétés privées. M^{me} Bégin, conseillère au BPRSTC, demeure disponible pour des questions et commentaires.

- M. Lépine s'interroge sur la sélection des critères qui semble biaisée en faveur de la station Maguire. L'analyse à son avis présente plusieurs lacunes et mériterait d'être plus approfondie.
- M. Fafard qui a dû s'absenter ce soir a fait parvenir ses commentaires par courriel aux membres du conseil. Il déplore que les usagers de la station Gérard-Morisset n'aient pas encore été rencontrés par le BPRSTC.

Le sujet de la localisation des stations sera de nouveau abordé plus loin.

21-07-05 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen a fait parvenir au conseil de quartier copie de la réponse qu'il a obtenue de la Ville concernant le maintien de la limite de vitesse à 30 km sur le tronçon de l'avenue Belvédère. Il ne comprend pas pourquoi la Ville ferait passer cette limite à 40 km comme elle s'apprête à le faire prochainement.

Rejoint par téléphone, un représentant de la Ville a clairement reconnu que la limite affichée est de 30 km, mais que c'est une erreur, la limite devant être de 50 km comme sur le reste de l'avenue

Compte tenu de la limite de vitesse actuellement affichée, la nouvelle limite de 40 km ne constituera pas une réduction mais une augmentation de la vitesse ce qui est inadmissible.

Avec photos à l'appui, M. Pellerin explique que le tronçon de 30 km se trouve entre le Café Smith, un peu au sud du boulevard René-Lévesque, et la rue Raymond Casgrain.

M. Pellerin a préparé une résolution qu'il soumet à l'attention du conseil de quartier pour demander à la Ville que la limite de 30 km soit maintenue sur son tronçon actuel.

Les membres du conseil d'administration discutent du contenu de la résolution et conviennent de l'adopter en modifiant éventuellement le libellé.

M. Gemme remercie M. Pellerin pour son excellent travail dans ce dossier.

RÉSOLUTION 21-CA-31

Concernant une demande à la Ville de Québec pour maintenir la limite actuelle de 30 km/h sur une section de l'avenue Belvédère

ATTENDU que la Ville de Québec prévoit dans son <u>plan d'action 2021</u> relatif à la Stratégie de sécurité routière 2020-2024, de faire passer la limite de vitesse sur l'avenue Belvédère de 50 à 40 km/h;

ATTENDU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement a été informé par un citoyen à sa séance du 1^{er} juin 2021, avec photos à l'appui, que la limite de vitesse actuellement affichée et en vigueur sur un tronçon de 300 m de l'avenue Belvédère, entre la rue Raymond-Casgrain au nord et un peu au-delà du boulevard René-Lévesque au sud, est de 30 km/h et non de 50 km/h;

ATTENDU que la Ville de Québec, par l'entremise de l'un de ses représentants, a reconnu et admis cette situation ;

ATTENDU que le <u>plan d'action 2021</u> de la Ville de Québec vise à réduire la vitesse dans les rues résidentielles et dans les rues principales de secteur résidentiel;

ATTENDU que la décision de la Ville de Québec de faire passer la limite de vitesse à 40 km/h sur l'avenue Belvédère constitue dans les faits une **augmentation** de la limite actuellement en vigueur sur le tronçon de 30 km/h;

ATTENDU que l'avenue Belvédère est une rue principale de secteur résidentiel, mais qu'elle est empruntée par plusieurs enfants d'âge primaire et préscolaire pour se rendre à pied à l'école Anne-Hébert, à l'Institut Saint-Joseph, à l'école Oraliste de Québec, à l'école Montessori, au CPE Clair de Lune, au CPE La Bougeotte, au CPE Sophie, au parc des Saints-Martyrs et à la bibliothèque publique du Collège des Jésuites, tous situés dans les environs, dans les quartiers de Montcalm et de Saint-Sacrement;

SUR PROPOSITION DE M. Julien Lépine, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de maintenir la limite de vitesse actuellement en vigueur sur une partie de l'avenue Belvédère à 30 km/h plutôt que de la faire passer à 40 km/h et en informe les élus de l'arrondissement de La Cité-Limoilou dans les meilleurs délais en leur transmettant copie de la présente résolution.

21-07-06 Organisation du conseil de quartier

Aucun point n'est traité.

21-07-07 Suivi des dossiers et projets en cours

> Comité de mobilisation à la sécurité routière

La formation de ce comité ainsi que les projets de sécurité routière prévus par le conseil de quartier pour diverses activités d'écoles sont reportés en septembre.

Corridor scolaire du collège Stanislas

M. Gemme mentionne que la lettre demandant à la Ville des informations sur le corridor scolaire et sur la sécurité routière sur l'avenue de Vimy aux abords du collège Stanislas a été revue par M^{me} Séguin et transmise à la Ville ainsi qu'à la direction et à l'association du Collège Stanislas et à l'école Montessori. Aucune réponse n'a encore été obtenue.

Projet de concours de photographie

Le projet d'initiative concernant le concours de photographie a été déposé à la Ville.

Suivi des demandes du conseil de quartier

M. Leclerc, qui remplace M. Fournier, s'occupe de faire cheminer la demande de projet d'initiative du conseil de quartier.

D'autres demandes de subvention de projets d'initiatives peuvent être faites maintenant ou au cours de l'année. Toutefois, les élections municipales prévues à l'automne pourraient retarder le processus d'autorisation.

Plan d'action du conseil de quartier

Les membres du conseil d'administration devaient prendre connaissance du plan d'action adopté le 5 janvier dernier et se répartir les activités. Certains membres suggèrent de se réapproprier le plan d'action en discutant davantage de son contenu et des projets qui pourraient être mis de l'avant, comme améliorer le parc Holland ou développer une vision à long terme du guartier. Le sujet est reporté en septembre.

Concernant le point 5.2 relatif à l'environnement et aux éléments d'intérêt dans le quartier, M^{me} Séguin suggère de lancer deux projets d'initiative dont l'un pour documenter l'arboretum du Père Sirard et l'autre, les ruelles du quartier.

Une discussion se poursuit sur la localisation de l'arboretum et des ruelles, leur intérêt potentiel, les propriétaires et le rôle du conseil de quartier.

M. Maxime Gravel-Renaud va transmettre une carte des ruelles du quartier de Saint-Sacrement. M. Turgeon s'interroge sur les programmes de mise en valeur des ruelles dans Limoilou et dans Montcalm pour ensuite souhaiter qu'un tel programme s'applique également dans Saint-Sacrement.

M^{me} Séguin n'étant pas membre du conseil d'administration, elle demande si des membres sont intéressés à chapeauter les projets. M. Desmarais est intéressé par les ruelles et M^{me} O'Farrell, par l'arboretum.

M. Leclerc suggère de s'adjoindre un partenaire comme Nature Québec.

M. Turgeon va transmettre le nom d'une ressource pour ce type de projet.

RÉSOLUTION 21-CA-32

Concernant une demande de subvention du conseil de quartier de Saint-Sacrement pour un projet d'initiatives visant à mieux faire connaître l'arboretum du Père Sirard

Attendu que le <u>plan d'action du conseil de quartier de Saint-Sacrement</u> adopté le 5 janvier 2021 compte faire l'inventaire des éléments d'intérêt dans le quartier et éventuellement, de concert avec les propriétaires, en assurer la préservation et la mise en valeur;

Attendu que le conseil de quartier de Saint-Sacrement entend mieux faire connaître le quartier et participer au développement d'un sentiment d'appartenance au quartier de Saint-Sacrement;

Attendu que l'arboretum du Père Sirard existe depuis plusieurs années, qu'il est un des éléments d'intérêt du coteau Sainte-Geneviève et qu'il recèle plusieurs espèces rares ou remarquables;

SUR PROPOSITION DE M. Patrick Soucy, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement dépose une demande de subvention de 2 000 à 3 000 \$ auprès de la Ville de Québec pour un projet d'initiatives visant à mieux connaître et faire connaître l'arboretum du Père Sirard.

RÉSOLUTION 21-CA-33

Concernant une demande de subvention du conseil de quartier de Saint-Sacrement pour un projet d'initiatives visant à mieux connaître les ruelles du quartier et leur potentiel d'aménagement

Attendu que le <u>plan d'action du conseil de quartier de Saint-Sacrement</u> adopté le 5 janvier 2021 compte faire l'inventaire des éléments d'intérêt dans le quartier et éventuellement, de concert avec les propriétaires, en assurer la préservation et la mise en valeur;

Attendu que le conseil de quartier de Saint-Sacrement entend mieux faire connaître le quartier et participer au développement d'un sentiment d'appartenance au quartier de Saint-Sacrement;

Attendu que les ruelles du quartier de Saint-Sacrement sont méconnues et recèlent un certain potentiel d'aménagement à l'instar de certaines ruelles de Limoilou et de Montcalm;

SUR PROPOSITION DE M. Pierre-Luc Desmarais, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Yanti Zhang, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement dépose une demande de subvention de 1 500 à 2 000 \$ auprès de la Ville de Québec pour un projet d'initiatives visant à mieux connaître les ruelles du quartier et leur potentiel d'aménagement.

21-07-08 Trésorerie

> État des revenus et dépenses et solde bancaire

Le solde du compte au 30 avril 2021 est de 5 259,91 \$. Seuls les frais de banque mensuels de 2,95 \$ ainsi que des intérêts de 0,17 \$ ont été portés au compte en mai. Des dépenses totalisant 663,43 \$ sont à prévoir en juin (secrétariat et abonnement à Monmontcalm).

Dépenses et paiements à autoriser

RÉSOLUTION 21-CA-34

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 1 juin 2021

SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Elisabeth Farinacci, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la facture de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 1 juin 2021 et d'émettre un paiement du même montant à l'ordre de M^{me} Jocelyne Séguin.

RÉSOLUTION 21-CA-35

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour l'assemblée spéciale du 18 mai 2021

SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la facture de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 18 mai 2021 et d'émettre un paiement du même montant à l'ordre de M^{me} Jocelyne Séguin.

RÉSOLUTION 21-CA-36

Concernant le paiement de l'abonnement du conseil de quartier de Saint-Sacrement à MonMontcalm.com

SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer le montant de 333,43 \$ à MonMontcalm.com pour l'abonnement annuel du conseil de quartier. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M^{me} Elisabeth Farinacci va faire une demande auprès de M. Arnaud Bertrand pour savoir si une section propre au quartier de Saint-Sacrement ne pourrait pas être créée comme celles de Monmontcalm ou de Monsaintsauveur. M. Gemme va abonner les membres du conseil de quartier à l'infolettre de MonMontcalm s'ils ne sont pas encore abonnés.

21-07-09 Information et correspondance

Correspondance reçue

2021-05-21 Antoine Pellerin 2021-05-20 Sauve Ta Bouffe 2021-05-20 Infolettre MHV (Mobilité Haute-Ville) 2021-05-14 Monmontcalm

21-07-10 Divers

Prochaines activités de participation publique

M. Leclerc mentionne que le conseil de quartier sera consulté à l'automne sur le fonctionnement des conseils de quartier et qu'il y aura les 7 et 10 juin prochains, une formation pour les nouveaux administrateurs ainsi qu'une formation sur la nouvelle politique de participation publique.

Adoption du procès-verbal du 4 mai 2021

M^{me} O'Farrell a révisé le procès-verbal du 4 mai mais le logiciel Notes qu'elle a utilisé pour faire les modifications n'a pas conservé le format du la version initiale de sorte que le document qu'elle a transmis est à toute fin pratique inutilisable. La version révisée et formatée qu'elle soumettra à l'assemblée du 14 septembre pourra éventuellement être adoptée en remplacement de la version initiale qui est adoptée ci-après avec la modification suivante : l'année de fin de mandat du président doit être 2022 et non 2023.

Le procès-verbal du 18 mai 2021 qui a été transmis à la secrétaire le 18 mai dernier sera également adopté lors de cette assemblée.

RÉSOLUTION 21-CA-37

Concernant l'adoption du procès-verbal du 4 mai 2021.

SUR PROPOSITION DE M. Pierre-Luc Desmarais, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Julien Lépine, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2021 tel que déposé.

> Troisième lien

M. Gemme mentionne que le conseil de quartier a été invité par M^{me} Catherine Dorion, députée de Québec Solidaire dans la circonscription de Taschereau, à prendre part à une mobilisation citoyenne contre le 3^e lien, vendredi le 28 mai, à 9 h à l'îlot Fleurie. M. Gemme a décliné l'offre parce que le conseil ne s'était pas encore penché sur le dossier et que les informations relatives au projet sont très lacunaires. De plus, si le conseil doit prendre position, il doit le faire en fonction des impacts du 3^e lien sur le quartier lui-même, ce qui n'est pas encore évident.

Point de vue sur le tramway

M. Turgeon voudrait revenir sur la question de la distance entre les stations de tramway. Il a préparé une carte indiquant la position des stations sur le boulevard René-Lévesque ainsi que les distances entre chacune d'elles qu'il soumet à l'attention des membres du conseil d'administration.

Il remet en question plus particulièrement la distance de 970 m entre la station Holland et la station Maguire. La station Holland pourrait avantageusement être déplacée sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys, ce qui égaliserait les distances entre les stations situées de part et d'autre,

740 m par rapport à la station Joffre et 730 m par rapport à celle de Maguire.

L'ajout d'une nouvelle station ne semble pas approprié parce qu'il impliquerait des coûts supplémentaires et impacterait le temps de parcours du tramway.

Quelques diapositives de la présentation qui a été faite au conseil de quartier par le BPRSTC le 9 février dernier sont présentées pour expliquer certains détails techniques concernant le positionnement du tramway et celui des stations (voir le document dans la bibliothèque du conseil de quartier).

M. Gemme remercie M. Turgeon pour sa présentation et l'invite à rédiger un court texte demandant des explications détaillées concernant le choix de l'emplacement des stations sur le boulevard René-Lévesque. Une résolution est prise à cet effet.

RÉSOLUTION 21-CA-38

Concernant une demande d'explication au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun relativement au positionnement des stations de tramway sur le boulevard René-Lévesque

SUR PROPOSITION DE M. Julien Lépine, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande des explications supplémentaires au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun concernant la localisation des stations de tramway entre les avenues Belvédère et Myrand.

Local pour la reprise des activités en septembre

En prévision d'une reprise des activités en présentiel, les membres du conseil d'administration se prononcent en faveur des locaux du Centre des loisirs Saint-Sacrement au 1605, chemin Sainte-Foy.

Pour des questions pratiques, M^{me} Farinacci souhaiterait que les assemblées se tiennent en mode virtuel une fois sur deux. M. Leclerc explique que le mode virtuel s'imposait en raison de la pandémie et que le retour à la normale se fera en présentiel. Il suggère toutefois d'aborder la question en septembre lorsque le conseil sera consulté sur le fonctionnement des conseils de quartier.

Retour sur l'assemblée spéciale du 18 mai 2021

M. Turgeon revient sur l'assemblée spéciale et sa position sur le projet du 815, avenue du Cardinal-Bégin. Il s'attendait à ce que le conseil délibère à huis clos sur les modifications proposées, ce qui n'a pas été le cas. Son questionnement ne concernait pas le projet comme tel mais les raisons pour lesquelles la Ville revient souvent avec des modifications au zonage

pour augmenter la hauteur permise des bâtiments alors que les plans particuliers d'urbanisme ont déjà statué sur la hauteur permise.

M. Leclerc répond que, dans le contexte de la mise en application de la nouvelle politique de participation publique, plus de consultations auront lieu en amont de sorte que le nombre de consultations publiques portant sur des modifications quant à la hauteur maximale permise devrait diminuer, le sujet ayant été préalablement débattu.

21-07-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 21 h 30. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mardi 14 septembre 2021.

M. Bertrand Gemme Président M^{me} Maureen O'Farrell Secrétaire

Annexe

Note d'information de la part du Réseau structurant de transport en commun ayant pour objet un retour sur la localisation de la station Maguire





Note d'information

Destinataire: M. Yvon Bussières

Expéditeur : M. Maxime Béland, Bureau de projet du réseau structurant

de transport en commun

M^{me} Émilie Bégin, Service des communications

Objet: Retour sur la localisation de la station Maguire

Date : 25 mai 2021

Lors de rencontres tenues le 29 juin 2020 avec des résidants du secteur Gérard-Morisset et le 9 février 2021 avec le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, des questions ont été posées quant au choix de la localisation de la station de tramway Maguire comparativement à la localisation de l'arrêt Métrobus actuel. La présente note vise ainsi à effectuer un suivi de ces rencontres et à apporter un complément d'information quant aux analyses réalisées.

Critères d'analyse – Choix de la localisation d'une station

Dans le cadre de la conception préliminaire du tramway, divers critères sont considérés quant au nombre et à la localisation des stations.

Dans un premier temps, afin d'assurer l'efficacité et la performance du tramway, le nombre de stations a été optimisé par rapport au service Métrobus existant. L'objectif est d'assurer une desserte stratégique des secteurs traversés par le tramway, et ce, en fonction du bassin desservi à 800 mètres de marche à partir de chaque station. En effet, par son attractivité plus importante et sur une plus grande échelle, une station de tramway ne se localise pas de la même manière qu'un arrêt d'autobus.

Ces choix sont faits de façon à assurer une bonne connectivité avec le quartier et le milieu environnant, à desservir les générateurs de déplacements les plus importants (ex. : lieux d'emploi) et à favoriser une intégration harmonieuse au cadre bâti présent. De plus, en tout point de l'insertion, la conception préliminaire vise à limiter les impacts sur les propriétés riveraines.

Critères d'analyse – Conception et intégration d'une station

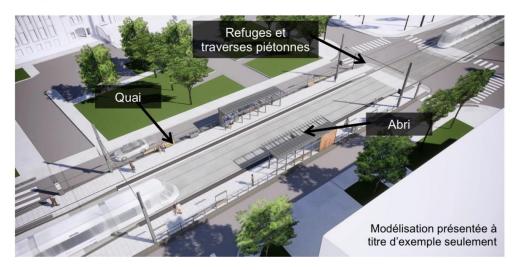
L'intégration d'une station de tramway est imposante et son aménagement doit être réfléchi de façon à assurer la sécurité de tous les usagers. Pour le boulevard René-Lévesque, le tramway se trouvera au centre de la chaussée (insertion axiale) et les stations seront aménagées de part et d'autre de sa plateforme (station à quais latéraux).





L'insertion de ces nouvelles infrastructures nécessite un espace nettement plus important qu'un abribus régulier de Métrobus.

La station comprend l'aménagement de quais, de la longueur du véhicule tramway, où s'effectuent l'embarquement et le débarquement. À chaque extrémité sont aménagés des espaces d'attente, appelés refuges, qui permettent aux usagers d'accéder à des lieux sécurisés et identifiés pour traverser la plateforme du tramway et les voies de circulation automobile. Des abris sont aussi disposés sur les quais pour offrir un meilleur niveau de confort. L'ensemble de ces éléments dimensionne l'espace nécessaire pour l'intégration de la station et influence également les besoins en acquisitions foncières.



Dans le cas du boulevard René-Lévesque, l'intégration d'une station de tramway avec quais latéraux nécessite un élargissement de l'emprise sur une longueur d'environ 70 mètres. Les quais prévus pour la station Maguire sont d'une dimension de 4,1 mètres du côté nord et de 3,2 mètres du côté sud. Ceux-ci ont été dimensionnés en fonction de l'achalandage attendu et de l'espace disponible. L'abri du côté nord sera constitué de parois de verre sur quatre côtés alors que l'abri du côté sud permet l'implantation d'une marquise et d'une paroi de verre en arrière-quai.

Dans le secteur concerné, l'insertion de la station est facilitée par la présence du parc Anet-Gomin. Les immeubles de fort gabarit dans cette section du boulevard assurent également une meilleure intégration visuelle. Une localisation à proximité de la rue Gérard-Morisset présente des contraintes d'espaces supplémentaires sans compter l'effet visuel dans un secteur constitué principalement de bungalows (voir à cet effet la page suivante). De plus, dans certains cas, l'empiètement important sur le terrain privé et son entrée charretière aurait résulté en une acquisition totale, ce qui est évité dans le cas d'une localisation à l'ouest de l'avenue Maguire.





Intersection Maguire / Painchaud - Vue vers la localisation de la station Maguire



Intersection Gérard-Morisset - Vue vers l'ouest



Intersection Gérard-Morisset - Vue vers l'est







Critères d'analyse – Connectivité des axes et des modes

Les avenues Maguire / Painchaud, Holland et Belvédère constituent les principales liaisons nord-sud pour le quartier Saint-Sacrement. Ils offrent ainsi un fort potentiel de desserte et un important degré de connectivité avec la trame urbaine du quartier. À cet égard, les abords de chacune de ces intersections deviennent des milieux de choix pour l'implantation de stations attractives et fonctionnelles. En outre, les avenues Maguire et Joffre présentent un fort potentiel de connexion avec le réseau cyclable, ce qui participe à leur attractivité. La présence du collège Saint-Charles-Garnier justifie également l'implantation d'une station à proximité de l'avenue Joffre.

Le secteur de la rue Gérard-Morisset, bien qu'il offre un potentiel de connexion piétonne vers les avenues de Vimy et Joseph-Rousseau, présente une trame discontinuée et moins directe pour les usagers. Son potentiel de connectivité avec le reste du quartier s'en trouve affecté. Il semble ainsi probable qu'une part importante des usagers circulera vers des axes plus directs comme les avenues Maguire / Painchaud, Madeleine-De Verchères ou encore Eymard que vers la boucle de la rue Gérard-Morisset. Les deux premières se trouvent dès lors mieux desservies par une station à l'ouest de l'avenue Maguire alors que la dernière se situe dans le bassin de desserte de la station Holland.

La localisation de la station Maguire favorise également l'intermodalité. La Ville compte implanter des espaces cyclables dans les avenues Maguire / Painchaud de manière à connecter la station avec le chemin Sainte-Foy et le Cégep F.-X. Garneau ainsi qu'avec la piste cyclable du boulevard Laurier. Dans ce contexte de promotion de la mobilité active, une vélostation est prévue à même une portion du parc Anet-Gomin. Il s'agira d'un bâtiment permettant aux usagers du tramway de laisser leurs vélos en toute sécurité à proximité de la station, à un emplacement que la Ville détient et continue à investir. L'effet positif sur l'achalandage du transport en commun d'une infrastructure cyclable combinée à un espace de rangement sécurisé a déjà fait ses preuves dans de nombreuses villes. L'espace disponible à proximité de la rue Gérard-Morisset est insuffisant pour l'aménagement d'une station et d'une vélostation sans procéder à des acquisitions d'envergure et à des travaux de réaménagement sur les propriétés privées difficiles à justifier. De plus, le secteur ne favorise pas la connexion avec les réseaux cyclables existants et projetés.





Synthèse des critères d'analyse

Le tableau suivant vise à présenter une synthèse des divers critères analysés dans le cadre de la localisation d'une station à l'ouest de l'avenue Maguire / Painchaud en comparaison d'une localisation à l'ouest et à l'est de la rue Gérard-Morisset.

Critères	Avenue Maguire /	Rue Gérard-Morisset	
Criteres	Painchaud	Ouest	Est
Connectivité avec les principaux axes	+	_	_
nord-sud	•		
Connectivité avec le réseau cyclable	+	-	-
Espace pour l'intégration d'une vélostation	+	-	-
Connectivité avec le réseau piétonnier	+	+	+
Espace disponible et intégration urbaine	+	-	-
Impacts sur les	-	+	+
propriétés privées et les acquisitions	(acquisitions partielles seulement)	(acquisitions totales requises)	(acquisitions totales requises)

Au regard de ces résultats, le Bureau de projet considère que la localisation d'une station de tramway à l'ouest de l'avenue Maguire / Painchaud demeure la meilleure option puisqu'elle répond à l'ensemble des critères établis et appliqués pour le choix de toutes les stations déployées sur la ligne de tramway. Les difficultés à insérer la station dans le cadre bâti du secteur de la rue Gérard-Morisset, les impacts importants sur les propriétés riveraines et la connectivité plus limitée avec les différents axes de circulation rendent cette localisation moins attractive et moins avantageuse pour les usagers et les résidants du secteur.

La Ville maintient donc la localisation prévue à l'ouest de l'avenue Maguire / Painchaud de façon définitive. Cependant, elle demeure sensible aux préoccupations soulevées par certains citoyens quant à l'accessibilité au tramway pour les personnes aînées ou à mobilité réduite dans le secteur. Ces enjeux sont considérés dans le cadre du réaménagement prévu, notamment par la présence de trottoirs élargis et de mobilier urbain supplémentaire favorisant les déplacements au pourtour de la station Maguire.

Nous espérons sincèrement, Monsieur Bussières, que les informations contenues dans cette note répondent à vos questions concernant la localisation de la station Maguire.





Nous demeurons naturellement disponibles à répondre à toute interrogation supplémentaire que vous pourriez avoir concernant le tramway de Québec.

Cordialement,

Maxime Béland

Chef d'équipe – Chargé de projet, Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun

Émilie Bégin

Conseillère en communication – relations avec la communauté, Service des communications